



MINISTÈRE
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge de l'énergie
et du numérique

0 1 6 6 0 8

ARRETE N°

006869

/ MAE / DGRH du

28 JUL. 2020

N°
Courrier arrivé le
29 JUL. 2020
Direction Générale des
Ressources Humaines

portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe, sur titres avec épreuves, pour le recrutement de 27 auxiliaires de vie scolaire de catégorie C, relevant de la fonction publique de la Polynésie française.

LE MINISTRE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION
en charge de l'énergie et du numérique

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 656/PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du Ministre de la modernisation de l'Administration, en charge de l'énergie et du numérique ;

Vu l'arrêté n° 1920/CM du 29 novembre 2011 relatif à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 881/CM du 1^{er} juillet 2020 portant nomination de madame Charlotte TAIARUE en qualité de directrice générale des ressources humaines par intérim ;

Vu l'arrêté n° 5941/MAE du 1^{er} juillet 2020 portant délégation de signature à la directrice générale des ressources humaines de la Polynésie française par intérim ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée, portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée, relative aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2009-38 APF du 23 juillet 2009 modifiée, portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de vie scolaire de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 230/CM du 2 mars 2020 fixant les modalités du concours externe de recrutement des auxiliaires de vie scolaire de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 143/CM du 13 février 2020 modifié, portant autorisation d'ouverture au titre de l'année 2020 de concours relevant de la filière administrative et financière, de la filière technique, de la filière santé et de la filière socio-éducative, culturelle et sportive de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la liste des postes d'auxiliaires de vie scolaire de catégorie C mis en concours jointe en annexe du présent arrêté.

ARRETE

Ampliations :

PR 1
VP 1
SGG 1
DMRA 1
REG 1
MAE 1
MEJ 1
DGRH 1
DGEE 1
JOPF 1

Article 1er. - Est organisé un concours externe, sur titres avec épreuves, pour le recrutement de 27 auxiliaires de vie scolaire de catégorie C.

Article 2. - Les conditions d'accès au concours, la nature des épreuves et la composition du jury sont celles fixées par les délibérations n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifié, n° 2009-38 APF du 23 juillet 2009 modifiée et par l'arrêté n° 230/CM du 2 mars 2020.

Article 3. - Le **concours externe** est ouvert aux candidats titulaires du diplôme national du brevet ou d'un titre ou diplôme de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

L'âge minimum d'admission à concourir est fixé à 18 ans accomplis au 1^{er} janvier 2020. La limite d'âge maximale pour se présenter au concours externe est fixée à 62 ans au 1^{er} janvier 2020.

Article 4. - L'ouverture des inscriptions est fixée au **jeudi 6 août 2020** et la date de clôture des inscriptions est fixée au **vendredi 6 novembre 2020**.

Les dossiers d'inscription sont disponibles à compter du **jeudi 6 août 2020** :

a) à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française, immeuble Papineau, 5^{ème} étage, rue Tepano Jaussen, BP 124 - 98713 Papeete (téléphone : 40 47 79 00) ;

A l'appui du dossier d'inscription, le candidat doit fournir les pièces suivantes :

- une photocopie du diplôme requis ;
- une photocopie de la **carte nationale d'identité** ou du **passport** en cours de validité (pas de photocopie du permis de conduire) ;
- trois enveloppes autocollantes (16,2 x 22,4) **timbrées** et **libellées** à l'adresse personnelle du candidat, **uniquement dans le cas où il ne souhaite pas recevoir sa convocation aux épreuves par voie électronique** ;
- un acte de naissance ;
- une photocopie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats âgés de moins de 25 ans au 1^{er} janvier 2020.

Les dossiers d'inscription, **accompagnés de toutes les pièces requises**, devront **obligatoirement être postés** à l'adresse de la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française (B.P. 124 – 98713 Papeete, Tahiti) au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, soit le **vendredi 6 novembre 2020** (le cachet de la poste faisant foi) pour être pris en considération.

Tout dossier qui parviendrait à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française par fax, courriel, dépôt physique du candidat, tiers..., autre que par voie postale, sera considéré comme non conforme et rejeté.

b) le candidat peut également s'inscrire par voie télématique aux dates indiquées au 1^{er} alinéa du présent article, sur le site internet de la direction générale des ressources humaines : www.fonction-publique.gov.pf, « *Concours de recrutement > Concours 2020 > Auxiliaires de vie scolaire* ».

Tout dossier incomplet sera déclaré irrecevable.

La liste des candidats admis à concourir sera affichée dans les locaux de la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française et publiée sur le site internet : www.fonction-publique.gov.pf.

Les candidats autorisés à participer au concours seront convoqués individuellement et informés du lieu et de la date des épreuves.

Article 5. - Le concours externe comporte des épreuves d'admissibilité et d'admission :

1°) Épreuves d'admissibilité :

a) Un questionnaire à choix multiple portant sur la culture générale, le français (grammaire, orthographe, conjugaison), les mathématiques et les institutions de la Polynésie française (durée : 2 heures, coefficient 3).

Le programme de français se réfère à celui de la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire ou du programme de l'enseignement professionnel de niveau V.

Pour les mathématiques, se reporter au programme défini en annexe de l'arrêté n° 230/CM du 02/03/20.

b) Un questionnaire portant sur l'intégration et l'accompagnement scolaire des élèves porteurs de handicap (durée : 2 heures, coefficient 4).

2°) Épreuves d'admission :

- a) Un entretien avec le jury permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues aux auxiliaires de vie scolaire, sa motivation et sa connaissance générale de la Polynésie française ; au cours de cet entretien seront également jugées : la présentation, l'expression orale et sa capacité à servir dans une collectivité territoriale (durée : 20 minutes, coefficient 4).
- b) Une épreuve orale facultative consistant en un entretien en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général (durée : 20 minutes, coefficient 2).

Pour l'entretien facultatif, seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte pour l'admission.

Article 6. - Des centres d'examen seront ouverts à Tahiti – Raiatea – Tubuai et Nuku Hiva.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront à compter du **mercredi 7 avril 2021**.

Article 7. - La directrice générale des ressources humaines par intérim de la Polynésie française est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

28 JUL. 2020

Pour Le Ministre
de la modernisation
de l'Administration,
en charge de l'énergie
et du numérique
et par délégation,

le Directeur générale
des ressources humaines p.i.



Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. FENUAITI

VISÉ : DGRH

- Liste des postes d'auxiliaires de vie scolaire mis à concours -

Concours externe : 27 postes d'auxiliaires de vie scolaire

N°	N° de poste	Service ou établissement public à caractère administratif	Lieu d'affectation géographique	Date de vacance du poste
1	9152	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Fakarāva Tuamotu	05/07/2021
2	9163	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Pirae	05/07/2021
3	9177	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Arue	05/07/2021
4	9270	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Papeete	05/07/2021
5	9271	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Faa'a	05/07/2021
6	9272	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Arue	05/07/2021
7	9274	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Maatea Moorea	05/07/2021
8	9277	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Papeete	05/07/2021
9	9278	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Tubuai Australes	05/07/2021
10	9280	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Rangiroa Tuamotu	05/07/2021
11	9818	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Taiarapu Tahiti	05/07/2021
12	9819	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Papeete	05/07/2021
13	9883	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Punaauia et Faa'a	05/07/2021
14	9884	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Papeete	05/07/2021
15	9885	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Papeete	05/07/2021
16	9886	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Papeete et Faa'a	05/07/2021
17	9887	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Punaauia	05/07/2021
18	9888	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Taiarapu Tahiti	05/07/2021
19	9889	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Punaauia	05/07/2021
20	9890	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Punaauia	05/07/2021
21	9891	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Mahina	05/07/2021
22	9892	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Mahina	05/07/2021
23	9893	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Arue	05/07/2021
24	9894	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Bora Bora ISLV	05/07/2021
25	9895	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Hao Tuamotu	05/07/2021
26	9896	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Hitiaa O Te Ra Tahiti	05/07/2021
27	9897	Direction générale de l'éducation et des enseignements	Papeete	05/07/2021